

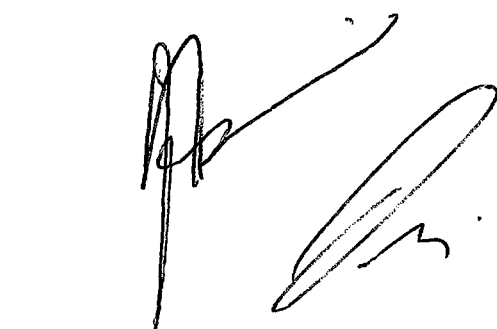
Motion

Soutien aux familles à bas revenu.

La loi portant introduction à la loi fédérale sur les allocations familiales (LiLaFam) a été votée par le parlement jurassien le 25 juin 2008.

● Elle institue, entre autres, pour toutes les familles jurassiennes le principe d'une allocation de 250 francs par mois pour chaque enfant et de 300 francs par mois pour chaque jeune en formation. Cette allocation est uniforme quel que soit le revenu des familles concernées. De tout temps le PCSI a été soucieux des familles à bas revenu et cette uniformité des allocations laisse certaines de ces familles dans une situation précaire, même plus précaire qu'auparavant.

Pour permettre un soutien plus fort aux familles à faible revenu, nous demandons que le gouvernement institue l'octroi aux familles au revenu annuel imposé inférieur à 33'000 francs d'une prestation sociale de 50 francs mensuels par enfant et par jeune en formation.



Groupe PCSI
Pierre-Olivier Cattin
Delémont, le 25 juin 2008

